



**Lycée Français du Caire (LFC)
PROCEDURE DE CANDIDATURE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021**

Calendrier :

Du 15 février au 31 mars	Pré-Inscriptions
10-mai	Commission d'admission
12-mai	Notifications des familles
Du 13 mai au 26 mai	Inscriptions des élèves admis
30 juin	Date limite d'envoi par les familles des élèves admis des pièces complémentaires au dossier
Du 30 juin au 4 juillet	Envoi des confirmations d'inscription aux familles

Définitions :

Candidature	<i>Action des familles qui consiste à effectuer officiellement une demande d'inscription pour un enfant ; ce terme englobe l'ensemble de la procédure (de la pré-inscription à l'inscription)</i>
Pré-inscription	<i>1ère étape de la candidature qui consiste à effectuer officiellement une demande de scolarisation au LFC de la part d'une famille pour son enfant</i>
Admission	<i>2e étape de la procédure de candidature : c'est la réponse de la commission d'admission qui acte la décision prise ("Admis en liste principale" ou "Placé en liste d'attente", ou "Refusé") - Cette décision est sans appel.</i>
Affectation	<i>Terme à utiliser pour désigner l'école où l'enfant sera scolarisé (dans le 1er degré) par décision de la commission d'admission - Cette décision est sans appel</i>
Inscription	<i>Action de la famille de l'enfant "Admis en liste principale" qui consiste à confirmer au LFC sa volonté de le scolariser de façon définitive (et sur le lieu d'affectation)</i>

Toutes les candidatures pour la rentrée de septembre 2021 doivent faire l'objet d'une pré-inscription qui a lieu entre le 15 février et le 31 mars 2021.

1. COMMENT DÉPOSER UNE CANDIDATURE ?

Pré-inscription :

Toute candidature nécessite une pré-inscription en ligne entre le 15 février et le 31 mars 2021. Merci de noter qu'il vous faut créer un compte pour vous inscrire à l'aide du lien suivant :

<https://lfcaire.family-administration.skolengo.net>

Cette procédure est décrite plus précisément dans le tutoriel disponible à l'adresse suivante :

https://lfc.kosmoseducation.com/lectureFichiergw.do?ID_FICHER=4834

Une fois votre dossier clôturé, vous recevrez un courriel (mail) de confirmation et un N° de dossier à rappeler dans toute correspondance ultérieure. Vous devez téléverser **TOUS** les documents demandés (voir l'annexe en à la fin de ce document). **L'absence d'un des documents requis au moment de la candidature peut entraîner le rejet du dossier.**

Attention : la saisie d'une pré-inscription, puis la communication d'un N° de dossier ne signifient pas que votre enfant est admis au LFC. La réponse de la commission d'admission sera envoyée aux familles le 12 mai 2021

Important : La nationalité déclarée et justifiée lors de la demande d'inscription NE pourra PAS être changée au cours de la scolarité au Lycée Français du Caire, sauf pour les enfants qui acquièrent la nationalité française au cours de scolarité.

ATTENTION, pour les préinscriptions dans le 1er degré (maternelle et **élémentaire**), il **est** fortement recommandé d'effectuer plusieurs vœux afin de classer les écoles par ordre de préférence. Si votre enfant n'est pas ADMIS sur un site, il pourra alors vous être proposé une admission sur un autre site, à la seule condition que ce site ait été demandé en « vœu 2 » ou en « vœu 3 ».

2. QUELS DOCUMENTS SONT OBLIGATOIRES POUR UNE CANDIDATURE ?

Les listes complètes des documents, à produire dès votre dépôt de candidature, sont disponibles en téléchargement :

- [Documents à fournir pour les candidatures de maternelle et élémentaire](#)
- [Documents à fournir pour les candidatures du secondaire \(collège et lycée\)](#)

Les documents sont à téléverser au moment de la préinscription. **ATTENTION ; une fois la préinscription clôturée, vous ne pourrez pas téléverser les documents.**

Pour toute question relative à la candidature, vous pouvez écrire aux adresses si dessous :

- **Pour une candidature dans le 1er degré (de la Maternelle (MS) au CM2) :**

candidature-primaire@lfcaire.net

- **Pour une candidature dans le 2nd degré (de la 6e à la terminale) :**

candidature-secondaire@lfcaire.net

En l'absence des documents demandés, la candidature ne sera pas examinée.

Attention : Dans l'objet du mail, préciser **obligatoirement : nom et prénoms de l'enfant et le niveau demandé.**

3. QUAND ET COMMENT SONT EXAMINEES LES CANDIDATURES ?

Les pré-inscriptions seront clôturées le 31 mars 2021 à 23h00. Seuls les dossiers complets seront examinés par la commission d'admission. Les familles seront notifiées de la réponse à leur candidature **le 12 mai 2021**.

Sont prioritaires, en fonction des places disponibles, dans tous les niveaux de scolarité :

1. Les élèves de nationalité française ;
2. Les élèves d'une autre nationalité actuellement scolarisés en France dans des établissements français publics ou privés sous contrat ;
3. Les élèves non-français scolarisés, au moment de l'inscription, dans un établissement français à l'étranger homologué par le Ministère de l'Education nationale français (AEFE, MLF, etc.) ;
4. Les élèves :
 - qui ont des frères ou sœurs déjà scolarisés au LFC,
 - ou dont les parents sont des personnels sous contrat du LFC ;
5. Les élèves :
 - dont un des parents au moins a été scolarisé au LFC,
 - ou particulièrement recommandés suite à un examen collectif sous l'autorité de l'Ambassadeur.

L'admission n'est pas considérée comme étant de droit. Le cas échéant, un entretien et/ou un test d'entrée peut être organisé.

L'admission en **Moyenne Section de maternelle des** enfants ne relevant pas des catégories ci-dessus pourra être soumise, après une présélection des dossiers, à un **entretien** (famille, enfant, Directeur du Primaire), sur rendez-vous avec la famille à partir du 12 avril 2021.

Pour les autres niveaux, les candidats **NON** scolarisés dans un établissement français public ou privé sous contrat, ou dans un établissement homologué par le Ministère de l'Education Nationale, pourront être soumis à des tests d'entrée. Le calendrier sera communiqué ultérieurement. Leur candidature sera retenue en fonction des places vacantes.

Selon le nombre de places disponibles, les priorités de traitement et la qualité des dossiers, les réponses notifiées aux familles sont :

- Admis en liste principale
- Placé en liste d'attente
- Refusé

Ces décisions sont sans appel.

ATTENTION, les familles des élèves "Admis en liste principale" doivent impérativement confirmer leur candidature en procédant à l'inscription de leur enfant pour le 26 mai 2021 au plus tard (voir chapitre 4 ci-dessous). Au-delà de cette date, si une famille n'a pas procédé à l'inscription, elle perdra le bénéfice de l'admission et la place sera proposée à une candidature en liste d'attente.

Les familles dont la candidature est placée en liste d'attente, seront contactées par le LFC si de nouvelles places se libèrent.

4. COMMENT PROCEDER A L'INSCRIPTION DÉFINITIVE ?

Seules les familles ayant reçu la notification d'admission en liste principale peuvent procéder à l'inscription de leur enfant.

Elles doivent tout d'abord s'acquitter des droits de 1^{ère} inscription pour **le 26 mai 2021 au plus tard**. Le montant et les modalités de paiement des droits de 1^{ère} inscription ainsi que celui des frais de scolarité sont accessibles sur [cette page internet](#). **Les frais de 1^{ère} inscription ne sont pas remboursables en cas de désistement.**

D'autre part, des documents complémentaires sont demandés pour finaliser l'inscription. La liste et les modalités de dépôts de ces documents sont précisées en annexe à la fin de ce document.

Une confirmation d'inscription sera ensuite envoyée aux familles entre le 30 juin et le 4 juillet 2021.

Un élève absent le jour de la rentrée, sans avoir justifié valablement son absence, sera considéré comme démissionnaire et sa place sera attribuée à un autre candidat en attente.

5. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE BOURSE ?

Les élèves français peuvent, sous condition, bénéficier de bourses scolaires. Pour obtenir les informations relatives à la constitution du dossier, merci de consulter le site web du Consulat de France sur [cette page internet](#).

Les frais de première inscription restent obligatoires pour toute candidature ; quel que soit l'état de la demande de bourse (y compris pour les demandes tardives).